

Label RFAR - Relations fournisseurs et achats responsables

En 2010, l'idée de valoriser les relations vertueuses avec les fournisseurs est initiée par le Médiateur des entreprises et le Conseil National des Achats (CNA), au travers d'une Charte Relations fournisseurs responsables (actualisée en octobre 2021). Afin de concrétiser cette démarche, le Label Relations fournisseurs responsables (RFR) est créé en 2012. Puis, en 2017, le Label Relations fournisseurs et achats responsables (RFAR) remplace le Label RFR.

?

Le Label RFAR, c'est quoi ?

Le Label RFAR est un label thématique, portant sur le concept de la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Il permet de distinguer les entreprises ou les entités publiques françaises qui démontrent des relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. Il s'agit du premier label remis en la matière par les pouvoirs publics. Le Label RFAR est reconnu en France et à l'international.

L'évaluation du Label RFAR se fonde sur la norme ISO 20400:2017 (relative aux achats responsables) et non sur la norme ISO 26000 (relative à la responsabilité sociétale), afin de lui conférer un large cadre d'action. Ces deux normes sont des lignes directrices plutôt que des normes d'exigence.

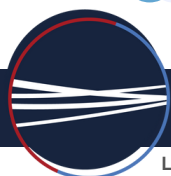


L'adhésion au Label RFAR émane d'une démarche spontanée des structures. Son obtention se compose de plusieurs étapes (source) :

- 1 Remplir le questionnaire d'auto-diagnostic
- 2 Signer la Charte Relations fournisseurs responsables
- 3 Exécuter un plan de progrès pluriannuel
- 4 Remplir le questionnaire d'auto-évaluation
- 5 Déposer sa candidature au Label RFAR
- 6 Se faire évaluer puis soumettre son dossier complet



La charte est une déclaration de bonne intention sur 10 engagements. La signature est intemporelle, gratuite et non soumise à l'évaluation des organismes tiers désignés par le Médiateur des entreprises et le CNA.



Les incontournables de l'achat responsable #7 Novembre 2024



Vigilance

Le Label RFAR est valable pour une durée de 3 ans, sous réserve de vérifications pluriannuelles par des organismes tiers désignés par le Médiateur des entreprises et le CNA.

L'évaluation de l'organisme tiers porte sur 3 thèmes :



S'engager



Pratiquer



Piloter

L'évaluation permet d'aboutir à un classement sur 4 niveaux attestant du respect des critères :

- Niveau non-tangible / non réalisé ;
- Niveau partiel / incomplet ;
- Niveau probant ;
- Niveau exemplaire et innovant.

En pratique, le Label RFAR induit une double dynamique :

1

En interne des services de l'organisme labellisé

- Projet fédérateur, motivant et responsabilisant pour l'ensemble des services ;
- Maîtrise des risques en matière d'achat responsable ;
- Professionnalisation des acheteurs ;
- Outil de progression ;
- Dynamique de qualité, d'innovation et de performance ;
- Etc.

2

Avec les structures externes et les parties prenantes

- Facilite le dialogue ;
- Relation basée sur la confiance avec les fournisseurs ;
- Améliore l'image (communication) ;
- Progression de la compétitivité ;
- Stimule la concurrence ;
- Etc.



Pour répondre à vos questions, le GIP Maximilien met à votre disposition deux guichets, en matière :

- Sociale : macs@maximilien.fr
- Environnementale : guichetvert@maximilien.fr

MACS - Projets financés par :



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale interdépartementale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DRIETS)



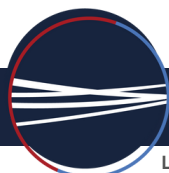
Cofinancé par
l'Union européenne

Guichet vert - Projets financés par :



Soutenu
par

**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT
ET DE LA PRÉVENTION
DES RISQUES**
Liberté
Égalité
Fraternité



maximilien

LA PLATEFORME DE L'ADMINISTRATION NUMÉRIQUE EN ÎLE-DE-FRANCE